

Kergloff

Bulletin municipal



L'école de la Croix d'en Bas

L'ancienne école de la Croix d'en Bas, construite entre 1905 et 1910 lors de la séparation de l'Église et de l'État a été infectée par la mérule en 1995. En novembre 1996, la municipalité a décidé de sa fermeture pour des raisons de sécurité. Après avoir pris la décision de construire un nouveau bâtiment, le conseil municipal a fait appel aux sapeur-pompiers du Centre de Secours de Carhaix pour la brûler avant de la raser.

Le mot du maire

Comme promis, 1997 a été l'année de l'aménagement du bourg et de la livraison de 5 nouveaux logements sociaux. La signalisation des rues et des villages a pris un peu de retard mais le matériel est livré et la pose sera réalisée dans les 6 mois à venir. Le projet des nouvelles classes à l'école a été concrétisé : les travaux sont commencés. Un nouveau local technique a été construit. Bref les projets et les réalisations se bousculent et Kergloff bouge.

1997 a aussi été l'année des nouveaux habitants accueillis pour la première fois par le conseil municipal et les associations de Kergloff autour d'un pot de l'amitié auquel ils ont été très nombreux à participer.

1998 verra s'achever les réalisations en cours, mais verra aussi de nouveaux projets à l'étude. La nouvelle salle polyvalente dont la population et les associations ont tant besoin sera le principal sujet de réflexion de votre conseil municipal. L'étude de ce dossier va s'étaler sur deux années, en concertation avec les habitants qui seront consultés, la réalisation étant prévue pour 2000-2001.

Mes meilleurs vœux à tous
bloavez mad
Pierrot Belléguic

Local technique

Un nouveau local technique de 200m² vient d'être construit sur la zone d'activité de Loc'h al Lann. Cet entrepôt est destiné à recevoir l'ensemble du matériel et des matériaux nécessaire au bon fonctionnement du service d'eau et du service technique de la commune. Il remplace les anciens bâtiments, peu fonctionnels, dispersés dans le bourg, qui seront soit vendus, soit démolis. Le garage situé dans la cour de la mairie sera

principalement affecté au stockage du matériel des associations.

Ce local, d'un coût de 230.000 F est financé par un emprunt de 100.000 F et 130.000 F d'autofinancement. Les entreprises qui ont participé à la réalisation de ce local sont :

- Renaud Dalmais, architecte
- Marcel Pineau pour les travaux de terrassement
- Michel Le Panse pour la maçonnerie
- Gérard Héront pour la charpente et le bardage
- Daniel Yvinec pour l'électricité
- avec le concours des employés municipaux

Les élus, les employés municipaux et les responsables d'entreprises lors de la réception des travaux le samedi 27 décembre.



Aménagement du bourg

Après l'effacement des réseaux (moyenne tension, basse tension et lignes téléphoniques) effectué en 1996, l'aménagement du bourg s'est concrétisé au printemps et durant l'été de cette année.

Cet aménagement a débuté par la réfection totale du réseau d'eaux pluviales (plus de 400m de buses). La rénovation de la place de l'église a suivi avec la création d'un muret autour de l'église, recréant l'esprit de l'ancien enclos paroissial, et le marquage du parvis par un aménagement en pavés anciens. La remise

à neuf de l'ensemble des murs du jardin du presbytère, non prévue initialement, a permis de donner l'aspect d'un aménagement global du centre bourg. La réfection de l'artère principale a été réalisée, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général pour la chaussée.

Le nouvel éclairage public composé de 30 lampes, prévu à l'origine pour le mois de septembre, sera installé en février 1998. Il concerne le centre bourg, de la Croix d'en Haut à la Croix d'en Bas, le lotissement près du terrain de football et celui des logements sociaux.

Cet aménagement sera complété au printemps par la



M Priser, vice-président de l'office des H.L.M, Pierrot Belléguic, maire de Kergloff, Kofi Yamgnane, député de la circonscription, Jean Rohou, conseiller général et régional, Marie-Thérèse Lainé, adjointe au maire et Anne-Marie Rohou, conseillère municipale lors de l'inauguration de l'aménagement du bourg et des nouveaux logements sociaux le 11 octobre.

pose de quelques barrières décoratives et du matériel de fleurissement.

Le vieux bâtiment situé devant le presbytère sera également démolé mais le mur arrière sera conservé et rénové.

L'ensemble de cet investissement, y compris l'aménagement de la voirie des logements sociaux chiffré à 2.100.000 F hors taxes est financé par 1.200.000 F de subventions et 900.000 F d'emprunts. La TVA, d'un montant de 340.000 F, est autofinancée par la commune.

Voirie

Des travaux de rénovation de voirie en enrobé ont été réalisés sur la VC23 et sur la route de Néveit desservant la zone d'activité. La voirie intérieure de cette zone d'activité est prise en charge par la Communauté de Communes du Poher. La réfection de la route de Guernévez, prévue en bicouche "goudron gravillon", n'ayant pu être réalisée pour cause de pluie, sera

effectuée dès le printemps. L'ensemble de ces travaux est chiffré à 200.000 F et est autofinancé par le budget communal.

Le conseil municipal prévoit pour les années à venir de poursuivre cette politique de rénovation en investissant tous les ans environ 200.000 F (en autofinancement) dans la voirie communale.

Construction du nouveau bâtiment scolaire

Au début de l'année 1997, l'ancien bâtiment scolaire a été démoli (brûlé puis rasé). Depuis le conseil municipal a entrepris toutes les démarches pour construire un nouveau bâtiment scolaire de 270 m² qui comprendra notamment :

- une classe maternelle de 80 m²
- une classe primaire ou salle d'activité de 50 m²
- une salle de garderie péri-scolaire de 40 m²

Parallèlement au dépôt du permis de construire, les dossiers de demande de subventions ont été déposés.

Ce projet est évalué à 1.870.000 F hors taxes dont 1.500.000 F pour le bâtiment et 370.000 F pour le réaménagement de la cour et des abords.



Les sapeurs-pompiers du centre de secours de Carhaix ont détruit la merule de l'ancien bâtiment scolaire par le feu le samedi 22 février 1997.

Le financement est assuré par :

- la subvention du Conseil Général pour 300.000 F
- la subvention du Conseil Régional pour 374.000 F
- la subvention du Ministère de l'Intérieur pour

500.000 F (subvention exceptionnelle)

- la dotation globale d'équipement pour 340.000 F
- un emprunt de 600.000 F pour financer le solde et la TVA.

L'ensemble des aides représente une enveloppe globale de 1.514.000 F.

Après 10 mois d'études et de rédaction de dossiers les travaux ont démarré le 15 décembre et les nouvelles classes seront prêtes pour la rentrée scolaire de septembre 1998.



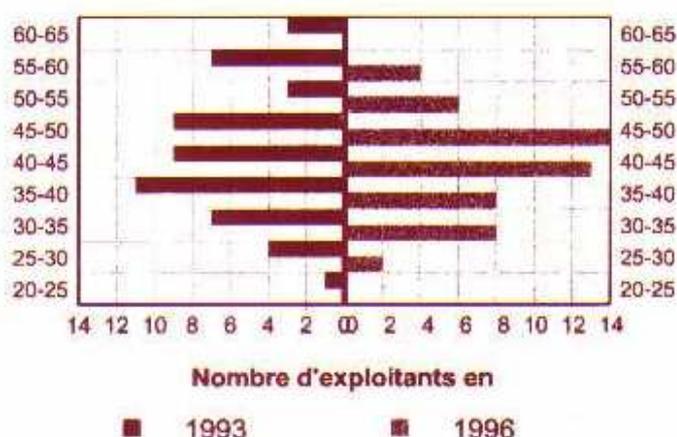
Richard Ferrand, assistant parlementaire de Kofi Yamgnane est venu annoncer à tous ceux qui oeuvrent pour l'école l'octroi de la subvention de 500.000 F accordée par le ministère de l'intérieur.

Enquête A.D.S.E.A. sur les exploitations agricoles de Kergloff

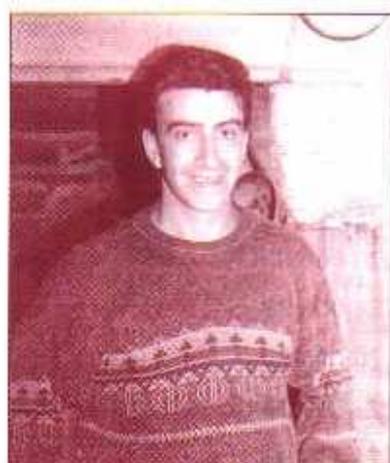
La pyramide des âges des exploitants agricoles de Kergloff montre une stabilité du nombre d'exploitants agricoles depuis 1993. Nous avons aujourd'hui 46 exploitations et 56 agriculteurs dans la commune. L'âge moyen de ces agriculteurs est de 41 ans. Dans le canton de Carhaix, le nombre d'exploitations est de 424 pour 506 agriculteurs d'une moyenne d'âge de 45 ans.

La superficie moyenne des exploitations est de 47 ha à Kergloff comme dans le canton. Les perspectives pour 2001 sont le maintien du nombre d'exploitations et d'exploitants à Kergloff. Les prévisions dans le canton de Carhaix annoncent la disparition de 50 exploitations et de 50 exploitants d'ici 5 ans.

Pyramide des âges des exploitants



Une nouvelle entreprise



Jean-Louis Barazer, gérant d'une entreprise de messagerie (AHES MESSAGERIE) créée en 1991, s'est installé à Magoarem en 1996. Son entreprise emploie actuellement quatre salariés et dispose de trois

fourgons, elle est spécialisée dans le transport léger. M. Barazer souhaite élargir ses prestations aux gros colis, obtenir des contrats de sous-traitance avec des entreprises et développer la prestation de service à la demande c'est-à-dire le taxi-colis.

Dans ce marché très concurrentiel, Jean Louis Barazer essaie de se distinguer par la qualité de ses services et notamment la ponctualité, la rapidité et l'adaptation aux demande de prestations complémentaires. Il attend aussi avec impatience la mise à 2 fois 2 voies de la RN164.

Bonne retraite Annick, bienvenue Marie-France

Depuis le 16 juillet dernier, c'est Marie-France Quélen qui accueille les clients de l'alimentation du bourg. En effet, après 22 années d'activité commerciale, Annick Rohou a choisi de prendre une retraite bien méritée, et de céder son commerce.

Après avoir exercé la profession d'ouvrière d'usine, Marie-France, âgée de 44 ans se lance à son tour dans l'aventure du commerce. Mariée, mère de 3 enfants et résidant à Kergloff depuis 2 ans, elle a saisi l'opportunité qui s'est présentée. Elle avoue d'ailleurs ne pas regretter son choix, d'autant plus qu'il correspondait à un réel désir de changement de vie professionnelle.

On trouve chez Marie-France les mêmes produits

qu'auparavant ainsi que quelques revues supplémentaires. D'autres modifications ou travaux viendront plus tard.

Les horaires restent inchangés : le magasin est ouvert tous les jours de 7 h à 20 h 30, et est fermé le jeudi de 13h à 18 et le dimanche de 13 h à 17h.



Budget communal 1997

Le changement de méthode comptable réalisé au 1er janvier 1997 (passage de la M11 à la M14) ne permet pas de comparer facilement le budget de cette année à celui de 1996. Cependant comme en 1996, la section de fonctionnement dégage un prélèvement pour investissements qui permet largement de faire face aux remboursement des emprunts et d'autofinancer une part des investissements (470.000 F).

En section investissement les dépenses chiffrées à plus de 5.000.000 F sont financées globalement par 52% de subventions, 30% d'emprunts et 18% d'autofinancement.

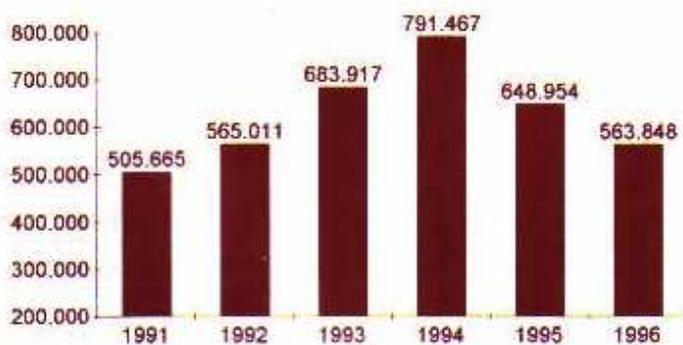
SECTION DE FONCTIONNEMENT:	RECETTES	2 913451,00
Ventes de produits	373 616,00	
Impôts et taxes	1 011 469,00	
Dotations et subventions	1 080 960,00	
Autres produits de gestion courante	11 250,00	
Atténuation de charges	70 000,00	
Produits financiers	250,00	
Produits exceptionnels	245 133,00	
Produits antérieurs	120 773,00	
	DEPENSES	2 913451,00
Charges à caractère général	654 250,00	
Frais de personnels	623 100,00	
Autres charges de gestion courante	388 000,00	
Reversements impôts et taxes	20 000,00	
Frais financiers	223 000,00	
Charges exceptionnelles	174 733,00	
Dotations aux amortissements	34 921,00	
Prélèvement pour investissements	795 447,00	
SECTION D'INVESTISSEMENTS	RECETTES	5 419 612,00
Excédents d'investissements reportés	302 592,00	
Dotations, fonds et réserves	34 285,00	
Subventions d'investissements	2 579 334,00	
Emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00	
Plus values sur cessions	48 073,00	
Cessions immos corporelles	124 960,00	
Amortissements des immobilisations	13 336,00	
Charges à répartir	21 585,00	
Virement de la section de fonctionnement	795 447,00	

SECTION D'INVESTISSEMENTS

	DEPENSES	5 355 481,00
Remboursements des emprunts	325 000,00	
Moins values sur cessions immos	24 282,00	
Acquisitions de terrains	500,00	
Aménagement du bourg	2 012 272,00	
Nouveau bâtiment scolaire	2 255 762,00	
Travaux bâtiments communaux et église	78 569,00	
Travaux de voirie	410 643,00	
Digue de Ste Agnès	163 568,00	
Investissements divers	84 865,00	
	EXCÉDENT D'INVESTISSEMENTS	64 131,00

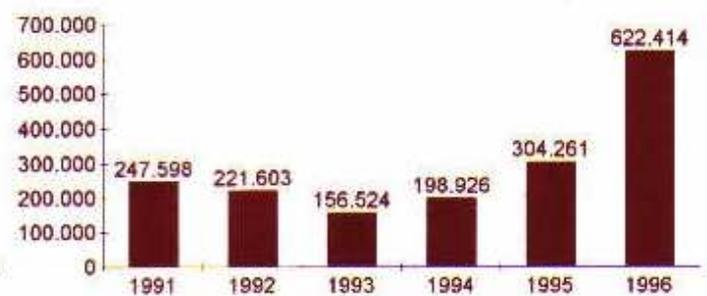
Comparons les chiffres de 1991 à 1996

Évolution des dépenses maîtrisables



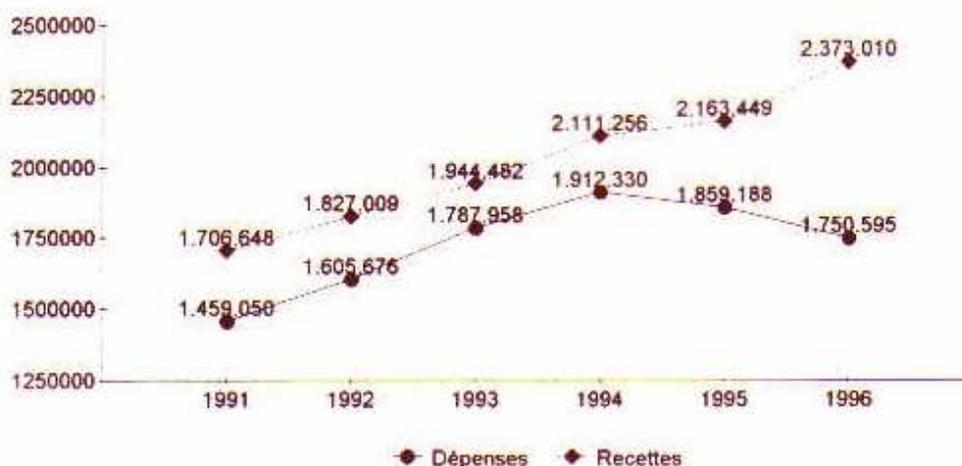
Ce tableau montre bien les économies réalisées en 1995 (142.000 F) et en 1996 (227.000 F) par comparaison avec l'année 1994.

Évolution de la capacité d'autofinancement



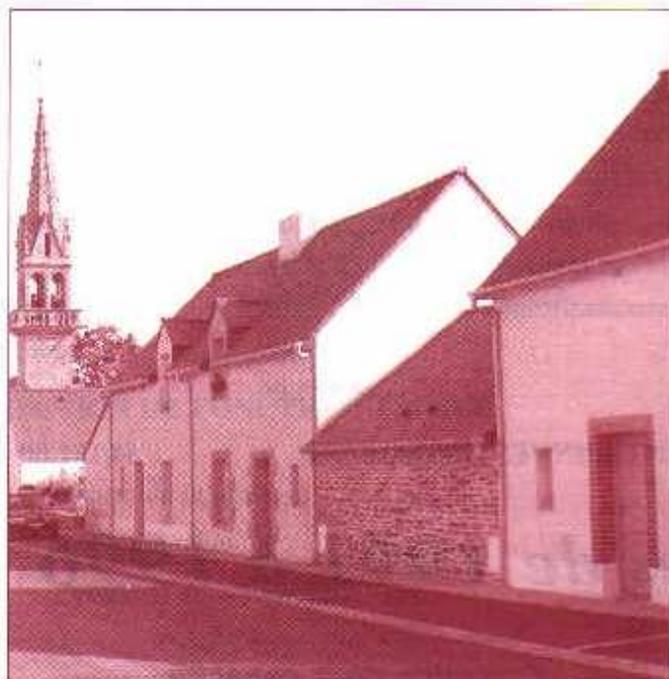
Ce graphique fait apparaître une augmentation de la capacité d'autofinancement à investir. La capacité d'autofinancement moyenne de 1991 à 1994 s'élève à 210.000 F, celle de 1995 dépasse les 300.000 F soit +50%, celle de 1996 atteint 622.000 F soit 3 fois la moyenne de 1991 à 1994.

Évolution des recettes et des dépenses



Ce tableau montre parfaitement la maîtrise budgétaire qui a permis à la commune de retrouver les moyens d'investir. La progression des recettes est pratiquement linéaire sur les 6 années présentées. La courbe des dépenses, après une progression régulière de 1991 à 1994, amorce une diminution significative en 1995 et 1996.

Aides à l'amélioration de l'habitat



Si vous êtes propriétaire de votre maison et souhaitez y entreprendre des travaux ou si vous êtes propriétaire d'un immeuble actuellement loué ou vacant et envisagez d'y apporter des améliorations, vous pouvez peut-être prétendre à des aides ou subventions pour le financement de ces opérations.

Depuis 1995, la commune de Kergloff adhère à l'opération programmée de l'amélioration de l'habitat - O.P.A.H. - dont le but est de subventionner les travaux de restauration et d'amélioration d'immeubles de plus

de vingt ans ou quinze ans en cas de location, situés dans les bourgs ou zones agglomérées.

Ce programme qui a été prolongé sur 1998 et 1999 s'adresse :

- Aux propriétaires occupants ne dépassant pas un plafond de ressources fixé.
- Aux bailleurs, sans condition de ressources.

Le montant des subventions accordées varie en fonction des revenus, en ce qui concerne les propriétaires occupants et, en fonction du choix de location (libre ou plafonné), pour les bailleurs.

Par ailleurs, le PACT ARIM propose aux retraités, âgés de 60 à 75 ans, désirant entreprendre des travaux d'amélioration un prêt bonifié par le Conseil Général, d'un montant de 10 000 F à 30 000 F, avec intérêts au taux de 4,90 %, sur une durée de 1 à 3 ans pouvant donner droit à l'allocation logement.

Les jeunes agriculteurs peuvent également bénéficier d'aides spécifiques par l'intermédiaire du Conseil Général.

Dans tous les cas, avant d'entreprendre des travaux, nous vous conseillons de vous renseigner en mairie sur les possibilités d'aides. En effet, un refus sera opposé à toute demande pour des réalisations déjà commencées avant l'obtention d'un accord.

Demandes de permis de construire

	1996	1997
Domaine agricole	7	10
Domaine industriel, artisanal, commercial	1	0
Habitat neuf	7	5
Habitat (restauration, agrandissement)		4
Divers (garage, école, local technique)		3



Éric Corfdir, KERGLOFF ET CLEDEN POHER

TAXI jour et nuit, transport de malades assis

Botaval 29 270 CLEDEN POHER

02 98 93 43 29 Voiture : 06 07 68 85 48

L'école

Il y a trois classes dans l'école de Kergloff, soit 72 élèves cette année. Les maternelles instruits par Annaïck Keller sont au nombre de 35 ! Quant à la classe d'Anne Carduner, elle compte 20 CP-CE1. Enfin, la classe de Phuilippe Guidoux, qui est au presbytère en attendant que la future nouvelle école soit achevée en juin 1998, est composée de 17 élèves de CE2-CM1 et CM2.

Les CP-CE1-CE2-CM1 et CM2 sont allés à la forêt de Beffou pour en apprendre davantage sur la nature. Ils y retourneront d'ailleurs au printemps, pressés et contents.

Les classes primaires vont à la piscine tous les lundis matin, mais, pour la première séance, elle était fermée. Alors, les élèves en ont profité pour aller visiter la caserne des pompiers qui est juste à côté. Ceux-ci les ont accueillis très gentiment.

Les classes du CP au CM2 feront des rencontres sportives inter-écoles tout au long de l'année (cross, rugby, athlétisme...).

Les élèves de la classe CE2-CM1-CM2

Cet article a été rédigé par les enfants lors d'un exercice d'informatique.

Garderie

La garderie péri-scolaire est provisoirement installée dans la cantine en attendant la construction des nouveaux locaux. Nous vous rappelons ses horaires d'ouverture:

- Le matin de 7 h 30 à 9h
- Le soir de 16 h 30 à 18h 30

L'animatrice, Christine GOUBILL, titulaire du BAFA, propose aux enfants de nombreuses activités (peinture, pliage, découpage, déguisement, chants, jeux ...). Ceci permet à chaque enfant de s'épanouir et d'occuper son temps agréablement à la garderie.



Etat Civil 1997

Naissances

Julie Guével - Néveit - née le 11/02/97
Flavie Riéffel - 4, rue du 8 mai 1945 - née le 13/03/97
Lucas Goarvot - rue des rosiers - né le 14/16/97
Steven Riou - Le Gollen - né le 03/03/97
Antoine Trucios - Kerglien - né le 19/05/97
Solène Cotton - Poulfanc - née le 17/06/97
Laurine Roux - Loch Coucou - née le 24/06/97
Mathilde Bois - Kergaffré - née le 26/07/97
Yann Humily - baronnou - né le 11/09/97
Lorie Garnier - Bourg - née le 10/11/97

Mariages

Jean Claude Auffret et Corinne Godefroy le 12/07/97

Décès

Jean Marie Cognard - Goastécot - le 15/04/97
Pierre Jaffrennou - Restanlern - le 28/04/97
André Rohou - le Bourg - le 04/05/97
Eugène Auffret - le Bourg - le 09/05/97
Yves Hénaff - la Croix d'en Haut - le 23/06/97
Pierre Marie Le Dain - Sainte Agnès - le 09/08/97
Pierre Louis Le bail - Néveit - le 18/10/97
Jeanne Louise Plusquellec - Carhaix - le 23/12/97

L'USK



Jean-Yves Rohou, nouveau président de l'USK

Après une intersaison laborieuse, suite aux départs de nombreux joueurs (demandes de mutation, arrêt du foot), l'USK a réussi à maintenir une équipe en 3ème division. Cette équipe a une grande volonté de réussir et de monter en division supérieure dès la prochaine saison.

Jean Yves Rohou). Les résultats obtenus à ce jour, grâce à l'excellente ambiance de l'équipe, permettent d'entrevoir une remontée en 2ème division pour la prochaine saison. Les dirigeants préparent la saison 98/99, ils lancent un appel pour le retour à l'USK des joueurs kergloffiste évoluant dans des clubs extérieurs. Le Président remercie tout particulièrement Alfred Coulouarn d'avoir rechaussé les crampons (à 50 ans, Bravo), il remercie aussi David le Hen pour son retour au Club.

Le Président remercie aussi les deux arbitres de Kergloff (François Quillec et François Coacolou) pour tout le travail qu'ils accomplissent pour le club.

Cette année les entraînements sont assurés par Alain Le Gall. Le début de saison a été difficile du fait de nombreuses blessures (Christophe Sizun,

L'équipe des benjamins et leur encadrement au tournoi de la pentecôte 1997 à Kergloff



Sandra Lévénez aux championnats du monde

Le 2 mars 1997, après avoir brillamment obtenu la première place aux championnats du Finistère, de Bretagne puis interrégional, Sandra Lévénez a, à nouveau survolé le championnat de France qu'elle a remporté après avoir saisi le "Gwen ha du", pour le plaisir et la fierté de toute la Bretagne, de ses nombreux supporters et surtout de tous les habitants de Kergloff. A Turin, au Championnat du Monde, elle a su faire honneur à la France en se plaçant 27ème mondiale, 5ème européenne et 1ère française.

Pour faire honneur à Sandra, une réception organisée le 12 avril par la municipalité de Kergloff a réuni les dirigeants et les coureurs de l'A.L.C.P., les membres de l'U.S.K. ainsi que sa famille.

Après ce brillant parcours, elle a récidivé en athlétisme en remportant la première place au 3 000 m du championnat de France et la médaille de bronze au Championnat d'Europe.

Les fêtes en 1998 à Kergloff

Le 7ème festival de la moto ancienne aura lieu une nouvelle fois le dimanche 26 juillet. Cette année le comité des fêtes recevra, en plus des motos et véhicules anciens, l'équipe d'acrobatie motocycliste de la Préfecture de Police de Paris. Cette équipe motocycliste effectuera quatre figures acrobatiques à moto (le side-car à quatre, le dix quatre, le saut des équilibres et la tulipe). Le comité des fêtes vous invitent tous à venir découvrir cette grande journée de la moto et de l'acrobatie.



L'ensemble des associations de kergloff a fixé le calendrier des différentes fêtes:

- Lundi 1er juin tournoi de football des jeunes.
- Samedi 20 juin Feu de la St Jean
- Mardi 14 juillet Pardon de Bon Secours avec l'inter-clocher Kergloff-Cléden Poher.
- Dimanche 26 juillet Festival de la Moto ancienne et Acrobaties Motocyclistes.
- Dimanche 13 septembre Fête Patronale (concours de pétanques, concours de palets avec remise du palet d'or et démonstration de battage).

Michel LE GALL

Le comité de la chapelle de Bon Secours

Une grande innovation cette année demande la participation de tous par votre présence pour encourager nos candidats à un interclocher. Des contacts ont été pris avec les responsables du Comité des Fêtes de Cléden Poher afin de mettre sur pied cet événement. Il aura lieu le 28 juin à Cléden Poher et le retour le 14 juillet à Bon Secours avec entrée gratuite. Ceux qui souhaitent participer aux jeux peuvent s'adresser à Michel Le Gall ou à François Coacolou. Comme de tradition, le pardon aura bien lieu le 12

juillet avec messe et apéritif. La fête se déroulera le 14 juillet après-midi, suivie d'un repas le soir.

Une rencontre a eu lieu avec la municipalité afin d'établir le programme de rénovation de la chapelle. Une convention sera passée avec la mairie avant le commencement des travaux.

A ce jour, nous avons 14 000 F en caisse, les travaux peuvent commencer.... Merci à tous.

Georges Cornec

Portage de repas à domicile

Ce service, mis en place en collaboration avec le Centre Hospitalier de CARHAIX PLOUGUER, permet aux personnes âgées, isolées ou handicapées qui ne peuvent pas se déplacer et préparer leur repas pour diverses raisons (maladie, handicap, sortie d'hôpital ...) de se faire livrer le repas de midi (pain et boissons non compris).

La distribution effectuée trois fois par semaine concernant l'ensemble des repas de la semaine.

Les menus de régime sont assurés et le prix du repas est fixé au 1er Juillet 1997 à 43.50 Frs;

Pour tous renseignements et inscriptions il convient de s'adresser au S.I.A.S.C. à la Mairie de CARHAIX (Tél : 08 98 99 33 33) ou à la mairie de KERGLOFF (tél: 02 98 93 40 43).

Une famille d'accueil pour les handicapés

Vous avez une chambre innocupée et de la disponibilité

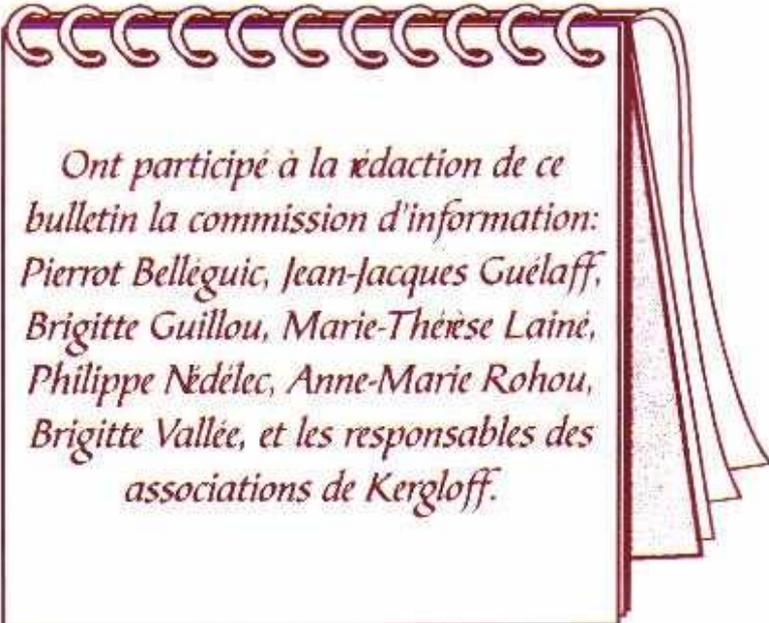
Vous pouvez offrir un accueil chaleureux, stable, sécurisant, et donner la possibilité à une personne handicapée de s'insérer dans une famille

Vous souhaitez bénéficier d'un revenu d'appoint tout en restant à domicile.

Alors, vous pouvez prendre contact avec le Service d'Accueil Familial de Kan Ar Mor - 1, allée Truffaut à QUIMPER (Tél : 02 98 90 30 98) pour tous renseignements sur le statut de famille d'accueil, sur les conditions d'agrément préalable obligatoire ainsi que les modalités de rémunération.

Le Brevet de Sécurité Routière

A compter du 17 novembre 1997, pour conduire un cyclomoteur dès l'âge de 14 ans, il faut obligatoirement avoir effectué la formation pratique du Brevet de Sécurité Routière (B.S.R.). Cette mesure s'applique aux jeunes nés après le 16 novembre 1983 qui devront être titulaires de l'attestation scolaire de Sécurité Routière (A.S.S.R.) délivrée par l'Éducation Nationale en classe de cinquième, et avoir suivi une formation de trois heures de circulation sous le contrôle d'un moniteur. Cette formation sera validée au verso de l'A.S.S.R. afin de pouvoir la présenter aux forces de l'ordre en cas de besoin.



*Ont participé à la rédaction de ce
bulletin la commission d'information:
Pierrot Belléguic, Jean-Jacques Guélaff,
Brigitte Guillou, Marie-Thérèse Lainé,
Philippe Nédélec, Anne-Marie Rohou,
Brigitte Vallée, et les responsables des
associations de Kergloff.*